

repères dans le paysage agricole français

Du développement durable et de quelques concepts voisins

Jacques Lecomte

jmlecomte@neuf.fr

« Soutenable » et durable

Traduction erronée de l'anglais « *sustainable* » lancée par des Québécois impatients et adoptée par toute la francophonie, le terme « durable » est largement utilisé depuis son apparition officielle en 1972. Négligeant cette question d'appellation, je voudrais m'intéresser au contenu de cette notion, si largement utilisée par le monde de la politique, de la publicité ou dans bien d'autres activités.

Ce contenu, nous le verrons, est certainement très intéressant – même si certaines remarques semblent s'imposer.

Il est si intéressant, d'ailleurs, qu'on peut se demander pourquoi cette qualification est réservée à un département ministériel, celui de l'Écologie et du développement durable.

Personnellement, je me réjouirais de l'existence d'un ministère de l'Agriculture et du développement durable, sans parler de l'énergie ou des transports.

Quoi qu'il en soit, le développement dit durable, dont les principes émergent plus ou moins en même temps que des idées innovantes comme celle du programme Man and biosphere (MAB) de l'UNESCO ou des Parcs naturels régionaux français, constitue un concept fort important.

Quand on en demande une définition, la réponse consiste souvent à dire, depuis 1987, que c'est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Cette belle phrase ne peut qu'attirer l'approbation générale. Il y a tout de même un petit problème : comment connaître les besoins des générations futures ?

PENSONS AUX GÉNÉRATIONS FUTURES



Définition durable ?

Quand on plantait des futaies de chênes pour construire les bâtiments de guerre du futur, on ne s'attendait pas à ce qu'ils soient construits en fer au moment de la maturité des arbres !

Quand, en 1864, Jules Verne évoquait l'épuisement du charbon, il pensait à l'hydrogène pour le remplacer et pas du tout au pétrole !

Au début du siècle précédent, personne n'envisageait la culture du maïs-grain dans le nord de la France. On pourrait multiplier les exemples ; néanmoins l'intention reste bonne et respectable.

Sinon plus intéressante, mais certainement plus opérationnelle nous trouvons la proposition d'envisager dans tous les cas, les conséquences environnementales, sociologiques et économiques d'une décision. Cette proposition de prendre en compte simultanément ces trois volets est capitale à mes yeux. Elle est sans doute à rapprocher de l'intérêt porté à ce que les économistes appellent l'externalité. Qu'une activité puisse avoir un impact externe peut sembler une vérité de La Palisse. Il suffit de consulter la notice accompagnant un médicament pour se convaincre que, dans ce domaine au moins, les « effets secondaires » sont généralement pris en compte. Dans d'autres domaines c'est bien différent. Parfois même on a nié l'intérêt de telles démarches !

Durable... et équitable

La notion d'externalité repose pourtant sur des bases sérieuses. Rappelons l'exemple choisi par l'économiste James Meade, Prix Nobel en 1977. Les fleurs des pommiers fournissent du nectar et du pollen aux abeilles de l'apiculteur qui récolte le miel. Dans le même temps les abeilles pollinisent et fécondent les fleurs, permettant à l'arboriculteur d'avoir une récolte abondante. Voilà une externalité positive croisée qui réjouit tout le monde. Malheureusement les externalités négatives sont loin d'être rares – pensons aux pollutions diverses, en particulier celles d'origine agricole qui constituent une si grave menace pour la biodiversité.

Il est bien évident que, pour pouvoir se réclamer des principes du développement durable, il faudrait rechercher la réduction sensible de ces externalités négatives. Bien entendu, cela devrait se faire en gérant au mieux les interfaces entre la protection de l'environnement, les résultats économiques et le progrès social. En fait, fort peu de choses sont faites dans ce sens à une échelle suffisante.

En ce qui concerne la biodiversité, actuellement, l'accent est mis sur la nécessité de disposer de bons inventaires. Sans mettre en cause l'intérêt d'une meilleure connaissance des espèces, de leurs répartitions et de leurs biologies, je pense aussi que constater l'érosion du patrimoine naturel et bien en connaître les causes devraient impérativement nous inciter à prendre des mesures adéquates. Il me paraît regrettable que de nombreux scientifiques, légitimement intéressés par les inventaires qui leur sont confiés, ne fassent pas davantage pression pour que l'on agisse dans le sens d'une réduction des facteurs défavorables !

Plaisamment, imaginons le commandant d'un paquebot venant de heurter un iceberg et assignant son équipage à l'inventaire de l'argenterie plus qu'à l'aveuglement de la voie d'eau !

En juin 2006, cependant, un plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides a été publié. C'est un pas en avant que l'on ne pourra vraiment apprécier qu'après la publication des décrets d'application. Mais ce n'est qu'un pas alors qu'on attend une marche organisée – et il semble surtout motivé par le souci de la protection de l'eau, fort peu par l'érosion de la biodiversité terrestre.

Je sais depuis longtemps, d'ailleurs, que le poids politique de l'eau est supérieur à celui de la biodiversité en général, ce qui ne crée pas les meilleures conditions pour bien apprécier la situation.

Pour ma part, cependant, force m'est d'avouer qu'il m'arrive de m'intéresser principalement à la protection de la biodiversité sans prendre en compte les deux autres volets du développement durable, et je ne suis pas le seul. Je souhaite cependant éviter de tomber dans ce que des opposants américains à des mesures de protection ont appelé la « *bioperversity* », à tort ou à raison !

Sabot de Vénus vs. pissenlits

Cet exemple très simple, voire simpliste, peut permettre d'ouvrir le débat. Soit une route très dangereuse sur laquelle se produit un accident tous les mois. Il faut, évidemment, éviter ce risque. On propose de modifier le tracé de la route. D'un côté il y a un peuplement d'une espèce végétale protégée, le Sabot de Vénus, par exemple ; de l'autre une prairie où les pissenlits fleurissent en abondance.

Sans hésiter le naturaliste déclare qu'il faut sauvegarder le Sabot de Vénus. C'est alors qu'une députation du hameau voisin s'exclame : « Cette prairie est le seul endroit où l'on trouve pareille quantité de pissenlits ; les plus pauvres en font leurs salades ; avec des petits lardons, c'est bon ».



Puis un apiculteur voisin affirme que les pissenlits jouent un rôle essentiel pour le démarrage de ses ruches au printemps. Un botaniste puriste fait remarquer que le pissenlit n'est pas une plante indigène et qu'elle a envahi notre pays à la suite des invasions des premiers siècles ! Enfin, une dernière voix recommande de limiter la vitesse sur la route !

Finalement, mon histoire simple est assez compliquée : chaque « expert » va donner un avis que les décideurs devraient utiliser. Remarquons que je souhaite inclure les usagers parmi les experts au sens large et que, selon les principes de base du développement durable, il faut réunir des compétences dans les domaines de l'environnement, du social et de l'économie.

Il est évident que les différents participants doivent travailler ensemble. C'est pourquoi je trouve regrettable que la récente loi sur les Parcs nationaux prévoie pour chaque Parc deux conseils, l'un économique et social, l'autre scientifique – même si les sciences humaines continueront à être représentées au conseil scientifique. La spécialisation s'impose sans doute au niveau national ; plus près des cas concrets, sur le terrain, sur nos terres à pissenlits, elle me paraît s'écarter des principes du développement durable !

La position de l'expert, difficile à définir, est importante. En tant que citoyen, il peut penser librement, mais cela ne doit pas nuire à son objectivité. Participer à trois conseils scientifiques de parcs nationaux m'a permis quelques affligeantes constatations. Par exemple, lors de l'examen d'une demande d'installation d'une conduite d'eau, en forêt dans la zone centrale, l'expert interrogé sur la présence d'invertébrés remarquables a répondu : « Même si j'avais observé des espèces rares et menacées, je ne le dirais pas, car j'estime souhaitable l'installation de cette conduite ». La distinction entre expertises et prises de décision, sur le terrain s'entend, n'est pas toujours facile.

Du bon usage de la « gouvernance »

À ce stade de ma réflexion sur la mise en place du développement durable, je pense qu'il est nécessaire d'évoquer le terme de gouvernance. Il a envahi les discours de certains économistes durant les années 70, puis au fil des ans, la gouvernance a été mise à toutes les sauces. Dans les années 80, on parle de « good governance » pour désigner des règles de gestion « recommandables » qui me paraissent parfois contestables, comme la nécessité de privatiser les services publics.

On pourrait donc s'interroger sur l'intérêt de se joindre à cette cacophonie si d'autres sens du terme n'étaient plus attrayants.

En particulier, on regroupe souvent sous le terme de gouvernance ce qui relève de la démocratie participative locale. Dans ce sens, la gouvernance est bien au centre du développement durable et mérite notre attention, sans trop chercher à s'aventurer dans le labyrinthe des autres emplois du terme – dont certains ont certainement un grand intérêt.

Il faut cependant reconnaître que l'accumulation de concepts souvent flous autour du développement durable est un peu inquiétante.

On parle ainsi de « forêts modèles », d'« intelligence territoriale », d'« empreinte écologique », etc. Les champions de ces idées, pas toujours originales, disent en tirer grand profit.

Durable... et véritable

Pour en revenir au développement durable, je réitère une adhésion totale aux principes et aux méthodes proposées – il est d'autant plus regrettable de constater les fréquentes antinomies entre les principes et les actions.

Sans vouloir être exhaustif, citons l'extraordinaire prise de position de la Commission européenne vis-à-vis de la culture biologique (voir la page : http://europa.eu/eur/lex/fr/consleg/main/1991/fr_1991R2092_index.html). Bruxelles souhaite créer un nouveau label qui n'interdit pas l'utilisation de pesticides et interdit la création d'une appellation nationale plus restrictive. Il est évident que ni l'aspect environnemental, ni l'aspect sociologique et sans doute à terme l'aspect économique de cette mesure ne sont compatibles avec un développement durable. De même, quand des politiques crient victoire parce qu'ils ont réussi à assouplir des réglementations de la pêche maritime contre les avis de tous les experts en halieutique. La satisfaction momentanée des marins pêcheurs – au risque de créer une situation catastrophique dans un proche avenir – n'est pas non plus du développement durable. Je pourrais aussi émettre quelques doutes sur les politiques d'aide à l'irrigation.

Le développement durable est donc sans doute un concept scientifique mais c'est aussi un précepte moral. Il fait très mauvais ménage avec des visions politiques à très court terme – malheureusement fréquentes. Il n'est pas non plus compatible avec les idées qui s'opposent au respect des droits de l'homme ou de l'équité.

Ces quelques réflexions permettront peut-être de reconnaître quelques voix discordantes dans le concert quasi unanime des partisans déclarés du développement durable. Cependant, même à l'intérieur d'un volet en principe objectif, comme celui de la biodiversité, on peut voir se développer des attitudes qui méritent d'être mises en discussion.

« Biodiversité négative » ?

On parle de plus en plus souvent de « biodiversité négative » pour désigner ce qui ne paraît pas acceptable par l'homme.

Je pense que si une éradication de certains virus était possible, on trouverait bien peu d'opposants à cette mesure. Rappelons cependant qu'on a décidé, il y a quelques années, de conserver le virus de la variole, *in vitro*. Décider de l'élimination du plus grand nombre des virus serait sans doute une erreur étant donné le rôle probable des virus dans l'évolution.

Sans atteindre – heureusement – les délires du député russe qui réclamait que l'on mobilise l'armée pour éliminer tous les oiseaux migrateurs susceptibles de transporter la grippe aviaire, on va souvent très loin. On recommence à accuser les zones humides de peser très lourd sur le plan sanitaire, en oubliant les services rendus et le fait qu'une bonne gestion, l'hygiène et la prévention, diminuent beaucoup les impacts les moins désirables. Il est vrai que j'ai souvenir d'avoir entendu, en 1947, un conférencier estimer la quantité de DDT nécessaire pour éliminer la totalité des insectes de la planète et souhaiter la mise en œuvre immédiate d'un tel programme. D'autres milieux sont mis en accusation. C'est le cas des tourbières qui, sous l'effet du réchauffement climatique, pourraient être accusées de produire trop de gaz carbonique et de méthane.

Parmi les arguments utilisés pour distinguer la « bonne biodiversité », il faut aussi envisager d'autres concepts. C'est ainsi que les zoologistes américains ont récemment mis en évidence ce qu'ils considèrent comme une tare chez le Kouprey. Ce bovidé découvert en 1930 au Cambodge s'est révélé être issu du croisement entre le Banteng et le Zébu, animal domestique. Cette découverte leur permet de dire que le Kouprey n'a aucun intérêt et qu'il faut transférer les fonds affectés à sa protection vers d'autres espèces. On pourrait épiloguer longtemps sur ce nouvel exemple de la réticence à considérer conjointement l'homme et la nature, ce qui ne va pas tout à fait dans le sens du développement durable.

« Énergies propres ? »

Les partisans les plus passionnés de la priorité des biocarburants évitent soigneusement les arguments qui pourraient contredire leurs thèses. C'est ainsi que, lorsque l'on évoque les impacts négatifs de cultures intensives et étendues, ils répondent qu'on peut estimer que la température de la terre est susceptible d'augmenter rapidement de 30°C¹ et qu'alors il ne serait plus question de biodiversité.

Sans vouloir discuter cette hypothèse, signalons que les spécialistes ont déjà trouvé des parades possibles à une telle menace.

Les projets connus vont de la fertilisation des océans avec des particules de fer dans le but de favoriser la photosynthèse – ce qui paraît utopique au vu des volumes nécessaires – à, hypothèse plus réalisable, l'injection dans la haute atmosphère de petites particules formant écran. Inutile de dire que les effets collatéraux probables ne font pas envisager la mise en œuvre de ce dernier procédé sans appréhension.

Par ailleurs, en oubliant que la consommation annuelle de carburants fossiles, au niveau mondial, représente quatre cent fois la production de biomasse végétale, on affirme que l'utilisation massive de la biomasse est le seul moyen de réussir à diminuer radicalement les émissions de gaz à effet de serre. C'est aller un peu vite et oublier le nucléaire, sous toutes ses formes présentes et futures. Même si, pour certains, c'est politiquement correct, ce n'est pas acceptable. On peut y ajouter l'hydrogène produit à partir d'électricité « propre ». Enfin, on connaît des programmes en cours visant à obtenir la transformation du gaz carbonique en hydrocarbures, ce qui, on le conçoit, ne serait pas sans intérêt.

Enfin, on entend dire que les cultures énergétiques ne fournissant pas d'aliments ne devraient pas être soumises à certaines restrictions, en particulier lors de l'utilisation de pesticides. C'est oublier que, au-delà de l'effet très négatif de différentes molécules sur la biodiversité, des rapports convergents de spécialistes internationaux montrent la gravité de certains impacts sur l'homme et plus particulièrement sur les populations agricoles.

Développement durable... pur et dur

J'en suis à me demander si on ne devrait pas ajouter un quatrième volet aux principes du développement durable. Ce principe serait celui de l'honnêteté intellectuelle et de l'indépendance par rapport à un lobby.

Il ne faudrait sûrement pas accepter de subir. On connaît le désastre écologique occasionné par l'intensification de l'exploitation des palmiers à huile. La destruction des forêts naturelles, dans toute l'Asie du Sud-Est, et de la biodiversité qu'elles contenaient, a pris des proportions catastrophiques.

Ainsi, bien qu'on en parle beaucoup, le respect des grands principes du développement durable est loin d'être un comportement prédominant. L'appât du profit à court terme, des raisons idéologiques, l'ignorance, l'hypocrisie et d'autres obstacles sont bien présents.

Pourtant avons-nous une autre raison d'espérer offrir un avenir acceptable ? ■

¹ Nous citons M. Claude Roy, coordonnateur interministériel pour la valorisation de la biomasse, lors de son audition au Sénat, le 14 octobre 2006.